

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°2 : Cours d'eau et milieux aquatiques

Compte rendu de la réunion du 04 juillet 2016 Salle des associations de Féchain

Etaient présents :

Mr BLAZEJEWSKI Benoit, Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.

Mr BLONDEL Jean-François, représentant le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Mr BOUTROUILLE Christian, représentant le GON du Nord – Pas-de-Calais.

Mr DANEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.

Mr DELABRE Jean-Marc, représentant l'Hôtellerie de Plein Air 59.

Mr DESSERTY Marcelin, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.

Mr DUMARQUEZ Daniel, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac.

Mr DUPAS Jean-Claude, habitant de Féchain.

Mr FOULON Daniel, Président de l'AAPPMA « les Pêcheurs Réunis ».

Mr GALLET Benoit, représentant le Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Mr GLORIAN Aurélien, stagiaire à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Mr GUZINSKI Edmond, Conseiller Municipal d'Hordain.

Mr JACQUART Jean-Luc, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac.

Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.

Mme LEGOFF Thérèse, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.

Mme LIVET Marie, représentant la DDTM du Nord.

Mr LOQUET Michel, Conseiller Municipal de Féchain.

Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont, Président de la Commission Thématique 2.

Mr ROUSSEZ Yves, représentant le Syndicat de Faucardement de la Sensée.

Mme SAUVAGE Corine, Conseillère Municipale d'Hordain.

Mr SIEJEK Sacha, conseiller municipal de Féchain.

Mr THUILLIEZ Xavier, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.

Mme TROUVE Caroline, représentant la DDTM du Nord, Délégation du Douaisis-Cambresis.

Mr WALLART Alain, Maire de Féchain.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Mr BAUDUIN Alain, Conseiller Municipal d'Épinoy.

Mr BLONDEL Christophe, représentant le Conservatoire Botanique de Bailleul.

Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-au-Preux.

Mr BOUCAULT Julien, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mr BOULANGER Alain, Maire d'Aubigny-au-Bac.

Mme CALVES-MAEZ Caroline, représentant de la DREAL Nord – Pas-de-Calais.

Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.

Mr CARNEL Jean, représentant la CCI Arras.

Mr CAVENAILE Michel, représentant le MNLE.

Mr CHARLES Ludovic, représentant le Comité Trinquise Environnement.

Mme CHUQUET Karine, représentant les VNF.

Mr CLAUCE François, représentant le CRPF.

Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.

Mr COQUELLE Gilles, Conseiller Municipal d'Arleux.

Mr CORNIER Thierry, représentant le Conservatoire Botanique de Bailleul.

Mr CORNU Francis, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.

Mr COUPEZ Jean, Conseiller Municipal d'Oisy-le-Verger.

Mr COURTECUISSÉ André, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Sailly-en-Ostrevent.

Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Sailly-en-Ostrevent.

Mr CUVILLIER Jean-Pierre, Adjoint au Maire de Saudemont.

Mme DANIEL Annick, Maire de Rémy.

Mr DEBAVELAERE Michel, Adjoint au Maire de Vitry-en-Artois.

Mr DELATTRE Dominique, Maire Adjoint de Saint-Martin-sur-Cojeul.

Mr DELATTRE Henri, représentant la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mr DELCROIX Jean-Louis, représentant l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.

Mr DELOEIL Joël, Conseiller Municipal de Buissy.

Mr DENNIN Ludovic, représentant la DIRAH Communauté d'Agglomération du Douais.

Mr DENOYELLE Maxime, représentant la Communauté de Commune la Porte des Vallées.

Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté d'Agglomération du Douais.

Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevent.

Mr DHORDAIN Jean-Marie, Adjoint au Maire de Monchecourt.

Mr DORDAIN Christian, Maire de Bugnicourt.

Mr DUBOIS Frédéric, Conseiller Municipal d'Haynecourt.

Mr DUEZ Pascal, Maire de Villers-en-Cauchies.

Mme DUHAMEL Françoise, représentant le Centre Régional de Phytosociologie.

Mr DUPONT Alain, Adjoint au Maire de Brunémont.

Mr DURIEZ Régis, représentant le MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.

Mr FACQ Thomas, Hamel.

Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.

Mr FAUST Jérémy, Conseiller Municipal d'Ecourt-Saint-Quentin.
Mme FERRIERE-URVANOWITZ Marie-Eugénie, Conseillère Municipale de Bapaume.
Mr FONTAINE Jean-Paul, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mr FONTAINE Laurent, Communauté de Communes du Sud-Artois.

Mr FOVAUX Jean-Marie, représentant la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mr FOVEZ Alain, Adjoint au Maire de Villers-en-Cauchies.

Mr FRANCOIS David, représentant le SIADO.

Mr GAMET Jean-Claude, Président du club de Canoë-Kayak de Biache-Saint-Vaast.

Mr GAMEZ Henri, Maire de Fressies.

Mr GRAVE Gilbert, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mme HAEGHAERT Catherine, représentant le SCOT du Grand Douaisis.

Mme HAVET Noémie, représentant le CRPF.

Mr HAY Daniel, Conseiller Municipal d'Abancourt.

Mr HECQUET Guy, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.

Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.

Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE–Scarpe-Sensée-Escaut-Artois-Douaisis.

Mr HERIN Jean-Jacques, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Mr HOUBRON Pierre, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mr JOLY Luc, Conseiller Municipal de Dury.

Mme KITEL Malika, Conseillère Municipale d'Aubenchaul-au-Bac.

Mr LAGE Pascal, représentant l'hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais.

Mr LAMBIN Jean-Marc, représentant le SIDEN.

Mr LANCIAUX Yann, représentant l'ONEMA.

Mme LANDRE Stéphanie, représentant la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

Mr LARIVIERE Patrick, Vice-Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mr LECOCQ Dominique, représentant l'ONEMA.

Mme LEDDA Carole, représentant la Direction du Développement Local, CG 59.

Mr LEDENT Thierry, représentant le SIRA.

Mme LEFEBVRE Delphine, représentant la Communauté de Commune la Porte des Vallées.

Mr LEPAN René, Président de l'Amical des Huttiers de la Vallée de la Sensée.

Mme LEPOIVRE Isabelle, Conseillère Municipale de Lécluse.

Mr LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.

Mme LETURCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.

Mr LIBERAL Raoul, Maire Adjoint de Récourt.

Mr LUCCHETA Jean-Claude, représentant l'ONEMA.

Mr MACIEJEWSKI Edouard, Conseiller Municipal d'Hermies.

Mr MASCLET Patrick, Maire d'Arleux.

Mr MONTAIGNE Jean-Paul, représentant NOREADE.

Mr MUYS Christian, représentant le MNLE.

Mr PETIT Emmanuel, représentant la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mr PETIT Marcelin, représentant l'association du Trinquise Environnement.

Mr PHILIPPE Daniel, Conseiller Municipal de Monchecourt.

Mme PICQUE Odille, représentant l'association du MNLE.

Mr POULAIN Guy, Maire adjoint de Fressies.
Mr PRADIER Daniel, Conseiller Municipal d'Hénin-sur-Cojeul.
Mr PRETTRE Michel, Maire d'Aubencheul-au-Bac.
Mr RENARD Daniel, Président Canoë Kayak Marquion.
Mr RENARD Jean-Marc, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent.
Mr RENOU Philippe, représentant la Pisciculture de Rémy.
Mr REYMBAUT Jean-Pierre, Conseiller Municipal de Torquesne.
Mme RINGEVAL Maryvonne, Maire de Raillencourt-Sainte-olle.
Mr SANTERNE Christian, représentant le MNLE.
Mr SEROUX Michel, Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vallées.
Mme SILVAIN Ginette, Conseillère Municipale de Bugnicourt

Mme SOUCHON Camille, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mr SYLLEBRANQUE Sylvain, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.
Mr STIENNE Michaël, représentant la Communauté de Communes d'Osartis.
Mr TABARY Daniel, Maire de Fremicourt.
Mr TANCHON Matthieu, Conseiller Municipal de Beaurains.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.
Mr TURLA David, représentant la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mr URBANIJA André, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mr VANDENBUSSCHE Pascal, Président de l'AAPPAMA « La Sirène ».
Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mme VINIACOURT Béatrice, Conseillère Municipale de Monchecourt.

Mr POULAIN Guy souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

Mr WALLART Alain complète cet accueil par quelques mots sur la salle des associations de sa commune. Il explique ensuite que la commune de Féchain est très concernée par les zones humides et est donc intéressée par l'ordre du jour de la réunion. En effet, sont situés au sud de la commune, plus de 300 hectares de marais, sans compter le passage de la rivière Sensée sur le territoire communal. Il a par ailleurs invité Monsieur DUPAS, qui pourrait être lui aussi intéressé par la réunion et le travail de Monsieur GLORIAN puisqu'il habite au bout des marais. Il est aussi satisfait de l'article de la Gazette de juin 2016 sur les cours d'eau, fossés et zones humides de la Sensée.

1/ Missions de cartographie des cours d'eau et des fossés et de classification des zones humides du bassin versant de la Sensée

La parole est laissée à Mr GLORIAN Aurélien qui commence par la mission de classification des zones humides.

La présentation est jointe en annexe.

Mr GALLET Benoit est étonné que les peupleraies soient considérées comme des zones agricoles.

Monsieur GLORAIN Aurélien explique que ce sont des surfaces où l'on dégage un revenu comme les autres productions agricoles.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute qu'il y a aussi une plantation de mise en place et une production que l'on obtient.

Mr GLACET Jean-Marie propose de poser la question au groupe de travail sur la classification des zones humides mis en place à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

Mme BLIN Céline précise qu'aucune méthode n'est pour le moment définie pour classer les zones humides selon les trois catégories demandées dans le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 et que c'est dans ce but qu'un groupe de travail a été constitué.

Mr THIEBAUT Fabrice fait l'observation que considérer la sylviculture comme activité agricole préservant les zones humides est en contradiction avec le PAGD du SAGE qui souhaite diminuer le développement de la monoculture de peuplier.

Mr GLACET Jean-Marie propose de voir aussi avoir le groupe de travail de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sur l'agriculture et l'eau.

Mme TROUVE Caroline cite le code rural

Mr GLACET Jean-Marie pense que c'est plutôt le code forestier qui s'applique sur ces surfaces. Il explique qu'il y a une différence entre les zones humides naturelles et les zones humides à activité agricole. Sur les zones humides à activité agricole, la production agricole doit pouvoir être réalisée et l'entretien des fossés peut alors être nécessaire.

Mr ROUSSEZ Yves rappelle qu'il y a quelques années, la DDA donnait des subventions pour encourager les plantations de peupliers dans les prairies.

Mr WALLART Alain est d'accord et pense que cela explique le grand taux de peupliers plantés sur la Sensée.

Mr THIEBAUT Fabrice propose dans la méthodologie, que l'on sépare ou que l'on retire les peupleraies des surfaces agricoles.

Mr GLORIAN Aurélien continue ensuite sur la mission de cartographie des cours d'eau.

Mr GLACET Jean-Marie demande si cette mission est réalisée sur le Nord et sur le Pas-de-Calais.

Mr GLORIAN Aurélien précise que ce n'est que sur le Pas-de-Calais.

Mme TROUVE Caroline informe qu'il existe une carte de la police de l'Eau pour le Nord. Cette carte est remise à jour au fil de l'eau grâce aux expertises terrain de l'ONEMA. Elle précise que c'est la DDTM qui acte le résultat final. Elle ajoute qu'il existe deux cartes sur les cours d'eau, celle de la police de l'eau et celle BCAE (Bonnes conditions agricoles et environnementales).

Mr JEDELE Julien explique que la méthodologie est différente entre le Nord et le Pas-de-Calais car le Pas-de-Calais a la chance d'être recouvert par des SAGE et la DDTM du Pas-de-Calais a jugé que les SAGE étaient les bons interlocuteurs pour réaliser cette mission puisque la CLE et les commissions thématiques réunissent l'ensemble des acteurs du territoire. Le SAGE et les commissions thématiques font donc eux même le travail de cartographie, mais c'est la DDTM qui regardera et vérifiera les résultats pour assurer une bonne continuité écologique.

Mr THIEBAUT Fabrice remarque que ce n'est pas facile d'obtenir une méthodologie identique entre le Nord et le Pas-de-Calais. Ainsi, la question se pose pour les fossés en zones humides comme il en existe sur Bouchain.

Mr JEDELE Julien n'a pas trop d'inquiétudes à ce sujet car de manière général il ne devrait pas y avoir trop de différences entre les départements, peut être juste à des endroits ponctuels. Il ajoute que les différences de densité de réseau sur la cartographie s'expliquent par l'utilisation de différentes couches cartographique qui une fois superposées font ressortir les vallées sèches et les talwegs. Le travail du SAGE et d'Aurélien GLORIAN a permis de dégrossir la carte et il trouve qu'à première vue les résultats sont cohérents. Il reste à affiner la carte via les sorties sur le terrain.

Mr GLACET Jean-Marie demande si sur la fiche terrain, il est indiqué la présence de source.

Mr GLORIAN Aurélien répond que oui, que les fiches sont inspirées des fiches CARHYSE (CARactérisation HYdromorphologique des Cours d'Eau) de l'ONEMA et qu'elles sont faciles à utiliser puisqu'il n'y a qu'à entourer les informations.

Mr THIEBAUT Fabrice informe que c'est la DDTM qui valide et fait les choix finaux. Il ajoute que la démarche est surtout importante sur les cours d'eau car elle aura des répercussions sur les travaux des cours d'eau soumis à la loi sur l'eau. La cartographie passera en CLE mais celle-ci peut passer outre les points de divergences qui seront alors étudiés à la DDTM.

Mr JEDELE Julien explique qu'effectivement derrière cette mission de cartographie, il y a une application de la police de l'eau et des procédures du code de l'environnement. Les fossés sont réglementés par le code civil et sont à la compétence du Maire. Il est conscient que cette cartographie peut faire l'objet d'enjeux financiers avec des financements qui ne sont possibles que sur les travaux en cours d'eau. Cette carte va à la fois faire ressortir des contraintes mais aussi des financements.

Mr GLACET Jean-Marie demande si après cette mission de cartographie des cours d'eau, il y aura une remise en compte de la carte des BCAE.

Mme TROUVE Caroline répond que cela ne sera pas fait avant la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) soit en 2018.

Mme LEGOFF Thérèse s'interroge sur la carte des BCAE.

Mr GLACET Jean-Marie explique que cette carte des BCAE permet de connaître les cours d'eau qui feront l'objet d'une protection par des bandes enherbées et l'absence d'utilisation de phytosanitaires et d'engrais. Cela permet d'éviter les pollutions du cours d'eau.

Mr DESSERTY Marcelin demande si cela empêche aussi les travaux de nettoyage du cours d'eau.

Mr JEDELE Julien répond que le nettoyage est possible mais pas les gros travaux qui vont nécessiter le montage d'un dossier loi sur l'eau.

2/ Projet de création de frayères à brochet sur les communes d'Ecourt-St-Quentin et de Palluel

La parole est laissée à Mr BLAZEJEWSKI Benoit pour la présentation du deuxième point à l'ordre du jour.

La présentation est jointe en annexe.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit explique que les marais du Becquerel et du Grand Clair accueillent déjà du poisson mais n'ont pas de zone de reproduction du poisson existante. De plus, pour mettre en place ces projets et pour être compatible avec le règlement du SAGE, il est nécessaire de mettre en place une DIG. Or la fédération de pêche du Pas-de-Calais est une association et les associations n'ont pas pour vocation de porter une DIG. C'est donc un point à travailler.

Mr POULAIN Gilles informe qu'il y a pleins de frayères dans les tourbières de Brunémont et que trois frayères ont été créées avec la CAD sur des propriétés communales. Il demande si les frayères naturelles ont été répertoriées autour de ces sites.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit fait la distinction entre frayères naturelles et frayères par défaut. Les frayères naturelles ont été perdues car elles sont localisées sur des terrains inondables qui doivent être en eau plus de 40 jours par an. Maintenant les lignes d'eau sont tenues, avec des marnages qui ne sont plus suffisants et des inondations qui ne sont ni assez longues ni assez hautes. L'objectif de ces travaux est donc de compenser cette perte et que les pêcheurs retrouvent une quantité de poissons.

Mr DUPAS Jean-Claude ajoute que la baisse de la flore aquatique participe aussi à la diminution des frayères existantes. Un entretien des berges trop soutenu a le même impact puisqu'il empêche les arbres de pousser en bordure. Il y a alors un manque d'attrait de ces zones pour les poissons. Enfin le réempoissonnement ne participe pas à l'utilisation des frayères par les poissons puisqu'ils n'y sont pas nés.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit est d'accord que le réempoissonnement n'est pas une solution. Il existe des possibilités pour que le poisson se reproduise de manière naturelle.

Mr THIEBAUT Fabrice précise que suite aux travaux il y aura une année sans mise en eau des sites afin de laisser la végétation se développer.

Mr GALLET Benoit estime que si le secteur est asséché, il y aura surement moins de biodiversité.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit est dans l'attente de l'avis de la DDTM concernant la réalisation possible d'une étude d'impact. Il ajoute que l'objectif des travaux est d'obtenir un milieu ouvert.

Mme SAUVAGE Corinne demande si un inventaire floristique et une pêche électrique ont été réalisés avant que la réflexion ne soit plus poussée.

Mr THIEBAUT Fabrice explique que plus les critères environnementaux seront respectés, plus il y aura d'argent de versé par les financeurs.

Mr BOUTROUILLE Christian estime que sur le Grand Clair, les travaux vont remblayer de belles roselières. Il propose l'ex club de voile comme lieu qui pourrait être aménagé.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit informe que ce lieu ne peut pas être retenu car le terrain est trop haut par rapport à la ligne d'eau. De plus, les travaux seraient plus conséquents.

Mr POULAIN Gilles demande si ces frayères seront industrialisées.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit répond que non, se seront des frayères avec de la reproduction naturelle sans commerce ni gain d'argent. Il ajoute que les frayères peuvent par exemple prendre l'aspect d'une roselière et ainsi bénéficier à d'autres espèces que les poissons.

Mr BOUTROUILLE Christian souhaite connaître les autres sites de frayères existants.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit cite la frayère de Fampoux. Il signale que les frayères recrées sont très peu répandues dans le Pas-de-Calais. Il explique que les travaux sont au début visuellement impactant mais qu'ils sont plus discrets 2-3 ans après.

Mme SAUVAGE Corinne expose le fait qu'une destruction de la végétation et une disparition de celle-ci sur 2-3 ans va induire une perte d'habitat pour certains animaux.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit précise que le projet ne va impacter que 3 ou 4 hectares, il y aura donc encore des habitats présents aux alentours. Après les travaux, ces espèces pourront revenir. Il appuie son projet qui est pour lui un projet écologique qui nécessite une destruction avant d'avoir une amélioration.

Mr GALLET Benoit insiste donc sur l'utilité d'un bon diagnostic qui permet de connaître les milieux présents. Il attire l'attention sur les précautions à prendre pour éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes, souvent présentes sur des terrains remaniés et pour sauvegarder les espèces protégées existantes.

Il souhaite savoir s'il y a beaucoup de carpe sur les sites qui pourraient avoir un impact sur les végétaux dont elles se nourrissent.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit répond que sur le Grand Clair, les carpes sont réparties sur 35 hectares, donc leur influence n'est pas trop importante sur les végétaux.

Mr BOUTROUILLE Christian demande pourquoi ces sites ont été choisis.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit explique que ce sont les lots de pêche des AAPPMA.

Mr GALLET Benoit s'informe sur les remblais en zone humide.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit annonce que ce cas s'applique pour le projet sur Palluel. Les remblais seront disposés le long du chemin du GR 121 sur un talus existant. On n'est donc plus trop en zone humide. Si cette opération de stockage des terres n'est pas possible à cet endroit, le projet ne pourra pas se réaliser car le site n'est pas accessible aux engins et cela coûterait trop cher. Ce point est en discussion avec la DDTM. La création d'un talus permettra de couper les vents froids du nord.

Mr POULAIN Gilles se renseigne sur le temps d'utilisation de la frayère après les travaux.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit déclare que c'est très rapide vu que les sites sont en connexion avec les étangs.

Mr WALLART Alain s'informe sur l'entretien des sites.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit explique qu'il n'y en a pas de prévu pour les zones en eau mais que pour les zones défrichées, un pâturage extensif est étudié afin de garder un milieu ouvert. Cela offre aussi l'avantage d'être peu coûteux comme entretien.

Mr BOUTROUILLE Christian souhaite connaître la hauteur du merlon.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit répond qu'il fera 1m20 et qu'il sera planté.

Mr WALLART Alain demande si on peut être sûr du résultat.

Mr BLAZEJEWSKI Benoit estime que oui et que l'on est sur une durée de vie d'un étang naturel avec une obstruction du milieu s'il n'y a pas d'entretien.

Mme BLIN Céline explique qu'une visite du marais de Féchain est proposée aux participants qui le souhaitent.

3/ Visite du marais de Féchain

Les cartes sont jointes en annexes.

Mr GALLET Benoit présente le projet du conservatoire d'espaces naturels sur le marais de Féchain :

Le marais de Féchain fait partie d'un ensemble marécageux qui longe la berge ouest du canal de la Sensée. La vallée de la Sensée a été exploitée de longue date pour sa tourbe, des fosses de tourbage ont ainsi été creusées et ont été aménagées par la suite pour les loisirs (pêche, chasse et tourisme).

Longtemps planté en peuplier, le marais présente depuis 2008 une physionomie tout autre, davantage typique des paysages ouverts alternant roselières, prairies humides, alignements de têtards qui devaient dominer la vallée de la Sensée dans les années 1950. Le marais est actuellement couvert de caricaies, mégaphorbiaies, roselières et saulaies avec quelques dépressions humides longuement inondées.

Bien que situé sur le territoire d'Aubigny-au-Bac, le marais de 9.3 hectares est propriété de la commune de Féchain, qui en a délégué la gestion au Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) dans le cadre d'un bail emphytéotique signé en 2013.

Le diagnostic écologique réalisé par le CEN a mis en évidence la présence de plusieurs espèces végétales et animales remarquables pour la Vallée mais également pour la région. On retrouve ainsi plusieurs espèces bénéficiant d'une protection réglementaire (Butome en ombelle, Gorgebleue à miroir, Pigamon jaune...) et d'autres très rares en région comme un papillon de nuit, la Phalène du Pigamon, dont Féchain constitue l'unique station dans le Nord-Pas-de-Calais.

Dans le cadre des opérations de gestion écologiques proposées sur le site, une partie a fait l'objet de l'aménagement d'un parc de pâturage durant l'hiver 2015-2016 et des vaches de race Rouge flamande appartenant à un exploitant agricole local sont sur le site depuis juillet 2016. Sur une autre partie du site, la gestion sera assurée par fauche tardive tous les trois ans, afin de favoriser les végétations hautes où se développe le Pigamon jaune, plante-hôte du fameux papillon de nuit.

ANNEXE 1 :
**Présentation des missions de cartographie des
cours d'eau et des fossés et de classification des
zones humides du bassin versant de la Sensée**

ANNEXE 2 :
**Présentation du projet de création de frayères à
brochet sur les communes d'Écourt-St-Quentin
et de Palluel**

ANNEXE 3 :
Cartes du marais de Féchain en gestion par le
Conservatoire d'Espaces Naturels Nord Pas-de-
Calais